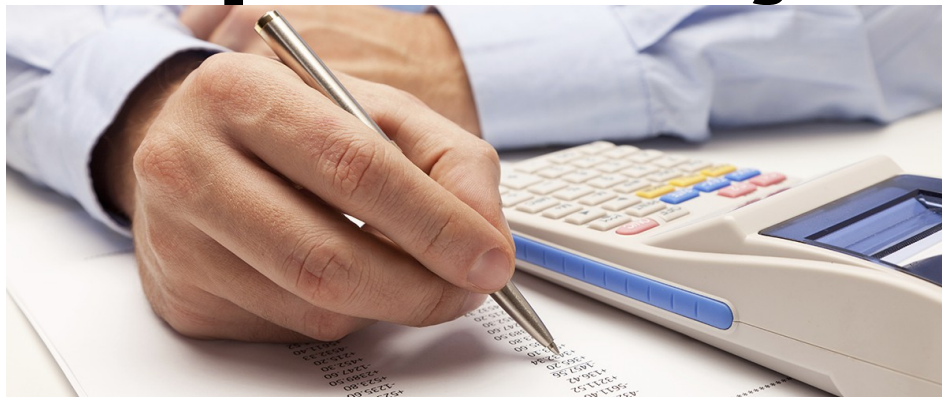




## Historique... À bien des égards !



Les éléments du projet de loi de finances (PLF) pour 2019 sont aujourd'hui « stabilisés ». Cet exercice annuel est, à l'évidence, un moment fort, car il donne le « la » pour la période qui suit.



### Création nette de 250 postes

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) bénéficie de la **création de 250 emplois** (350 créations amputées de 100 suppressions au titre de la centralisation comptable).

Le « cadeau » est en quelque sorte dû à la perfide Albion (dit sans acrimonie, *of course!*<sup>1</sup>) et à son envie de voir ses côtes s'éloigner des rivages de l'Union Européenne.

### La chose n'est pas dénuée d'un caractère historique :

- après des décennies de chute, voilà 3 années consécutives que les effectifs de la DGDDI « regonflent » ;
- 250 créations sur une seule année, pour une administration d'un peu plus de 17 000 agents, est budgétairement parlant, loin d'être négligeable.
- par rapport au contexte général de la Fonction Publique (*rappel* : l'objectif est la suppression globale de 50 000 postes en 4 années, et même plutôt 70 000 en données corrigées), nous sommes, quelque part, des « privilégiés »
- eu égard à la situation de Bercy (principal contributeur aux suppressions devant l'Education Nationale), nous sommes littéralement au rang de « miraculés ». En effet, toutes les directions sont à la baisse. Ne parlons même pas de la plus puissante d'entre elles (la DGFIP), qui poursuit sa purge sans fin.



### Rétrospection ?

**Il va nous falloir maintenant nuancer le propos.** À défaut, à la lecture des quelques lignes ci-dessus, Rodolphe<sup>2</sup> pourrait être perturbé et s'interroger : « *Mais on me les a changés !? Ils ont dû manger un truc bizarre ou peut-être ont-ils été (enfin) touchés par la grâce ?!* ».

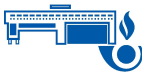
Afin de le rassurer, nous allons immédiatement déférer à nos travers habituels.

On salue sans vergogne la performance. Cependant, on va observer que cette évolution (dont il faudra voir la suite) vient, à grand peine, **tenter de compenser tout ce qui a été perdu** depuis des années.

En quelque sorte, on répare des dégâts profonds et anciens. Et il faudra sûrement plus de 3 ans pour reconstituer un maillage adapté au contexte. Sans compter que nous escomptons que ce soient des recrutements de fonctionnaires d'État (et non de contractuels), et par concours.

1 Pour une analyse du vote du Brexit : <http://www.solidaires-douanes.org/Lucide-Albion>

2 M. Rodolphe Gintz, Directeur général de son état.



## La Douane, demain toujours à Bercy ?

Par ailleurs, il semble se passer beaucoup de choses actuellement, s'agissant des aspects comptables et fiscaux.

**À notre avis, pour le recouvrement** du fait de l'acceptation des 3 syndicats signataires du PSD<sup>3</sup>, la messe pourrait être quasiment dite. À terme, cela semble être le cas en tout état de cause.

**S'agissant des missions fiscales**, il y a actuellement des tractations, visant à l'abandon de certaines taxes et surtout des arbitrages qui pourraient entraîner le transfert de missions fiscales de la DGDDI vers la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Le « mercato » pourrait être plus vaste que prévu sur ce deuxième point. Le plus récent élément connu est la migration de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), de la TVA « pétrole » et des taxes sur les boissons non alcooliques (BNA).

Mais cela risque de ne pas s'arrêter là. À tel point qu'on peut se demander ce qu'il restera de la douane en tant qu'administration fiscale.

**À ce niveau-là aussi, nous sommes peut-être dans un moment historique.** Fin du rôle comptable ? Fin de la casquette fiscale ?

Ceci, associé à d'autres évolutions, peut dessiner les contours d'une administration qui ne ressemblera plus du tout à ce qu'elle est aujourd'hui. Ni en termes de missions, ni en termes d'implantations et de réseau.

C'est une question de fond qui est posée pour la DGDDI et ses agents. Et un renfort d'agents ne change rien à cela. Peut-être même, d'un certain sens, rend-il cette interrogation encore plus prégnante ...

Enfin, le Comité d'Action Publique 2022 (CAP 22) va bien s'appliquer en Douane, et sur un champ beaucoup plus vaste que ce que le DG voulait bien nous dire. Un Rodolphe GINTZ qui semble subir des décisions politiques sans pouvoir en infléchir le cours, le tout donnant une inquiétante impression d'absence totale de maîtrise sur le cours des événements.

### Pour conclure

De notre point de vue, **il est désormais plus que temps d'ouvrir réellement la discussion** sur un sujet aussi fondamental. C'est un dû à l'égard des agents.

**Les choses qui se font sans qu'on les énonce clairement**, les évolutions qu'on annonce à la marge, mais qui se révèlent d'une portée bien plus vaste qu'on veut bien le dire, les discours plus ou moins rassurants mais n'ayant qu'une date de péremption limitée à trois ou quatre mois, **ne sont plus guère de mise.**

**On veut bien admettre qu'il soit encore difficile de dire quelle sera la nature du Brexit** (dur ? Mou ? ...), motif de notre renfort, et que tout ceci obéira, en fait, à un étrange ballet politico-économico administratif.

**Mais, à vrai dire, peu importe, pour le reste du sujet Douane.** Car l'essentiel des décisions qui vont influencer sur le devenir du service et des agents est bien du strict ressort de la sphère gouvernementale à Paris. En conséquence, la réponse « *on ne sait pas* » n'est pas recevable.

Paris, le mardi 25 septembre 2018

3 CFDT, SNCD-FO et UNSA.